

Réunion de la Commission Vélo Route FSGT Essonne/77 Sud
Le Lundi 5 octobre 2020 à Ste Geneviève des Bois

Réunion de bureau 18h30 (avec plénière)

Présents :

Jean-François BILLOT	EC Morsang sur Orge
Jérôme CHENAVARD	RL Bièvroise
Arthur DE FARIA	VC Villejust
Marlène DUJACQUIER	AS Courson-Monteloup
Christian MELO	VC Draveil
Jean-Philippe MINOTTE	EC Morsang sur Orge
Laurent THEPAULT	VC Banlieue Sud Chilly-Marazin
Hugues WALTISPERGER	US Ris-Orangis
Sylvain WALTISPERGER	US Ris-Orangis

Absents excusés:

Monique AMBERT	VC Villejust
André LOUVET	Club de l'Yvette
Francis PELISSIER	US Ris-Orangis
Michel SAUX	VC Villebon

Présents Plénière :

Gérard DUBOIS	UV Ste Geneviève des Bois
Noel LEBON	UV Ste Geneviève des Bois

1. Bilan financier

Sujet reporté à la réunion du 02/11/2020

2. Assemblée Générale

Date confirmée : Samedi 28 novembre à Ris-Orangis

Vue la situation sanitaire actuelle :

- le nombre de présents étant limité à 35 : limitation à une seule personne par club avec inscription à faire à l'avance (la date limite qui sera mentionnée dans le mail de convocation) et vérification, à l'entrée de la salle, des présents.
- port du masque bien évidemment obligatoire / gel hydro alcoolique mis à disposition
- chacun apporte son propre stylo
- Les championnats fédéraux route et VTT n'ayant pu être organisés, les traditionnelles récompenses de nos « titrés » se limitera aux champions régionaux (Lucie MISERIAUX, Philippine BROUZE, Sophie DA COSTA, Agnès SPRUTTA, Axel BUFFENOIR, Laurent CORBEAU et Claude LEMAITRE) et nationaux (Lucie MISERIAUX, Philippine BROUZE, Agnès SPRUTTA)

Les présidents des clubs concernés recevront un mail avec demande de confirmation de la présence de leur(s) champion(s) – inscription pour une date limite également. Il sera demandé aux champions de porter leur maillot distinctif.

3. Port du Maillot distinctif lors des épreuves.

Suite à l'incident survenu à Longjumeau, rappel de la réglementation régionale et des décisions de notre Commission concernant le port de maillots distinctifs :

Extrait du Mémento 2020 : Tout Champion doit porter son maillot distinctif sous peine d'être pénalisé, voire déclassé (sauf s'il l'a signalé, à titre exceptionnel, au préalable)

Le port du maillot de champion est fortement recommandé, l'année suivant l'obtention du titre, pour les coureurs ayant, entre temps, changé de catégorie d'âge.

En ce qui concerne notre département (décision CDAV du 5 février 2018) :

- Un oubli, non prévenu auprès des commissaires mais relevé par ces derniers :
 - la première fois : toléré avec avertissement
 - En cas de récidive : déclassément.

4. Cyclo-cross

Annulation de la course du mercredi 21/10 à Draveil.

Malgré la situation sanitaire actuelle nous avons quand-même une belle participation des coureurs sur nos courses. Par contre le port du masque ainsi que la distanciation sociale ne sont pas toujours bien respectés ...et pas toujours évidents à gérer...

Au niveau des préfectures les « autorisations » traînent à être accordées et de plus en plus de mairies refusent de prêter des salles... et ça ne risque pas de s'améliorer tout de suite ...

Pour éviter les rassemblements trop importants et trop longs, sauf s'il sont faciles à calculer, les prix d'équipe pourraient ne pas être calculés et la remise de la coupe » différée à plus tard

Rappel aux organisateurs : quelques informations fondamentales COVID :

. en plus des demandes habituelles (auprès de la mairie ou de la Préfecture), il est obligatoire de faire, via Internet, une déclaration de rassemblement auprès du bureau Défense et Protection civile de la préfecture de l'Essonne :

www.essonne.gouv.fr puis rubrique : « Démarches administratives » puis « toutes les démarches administratives » puis « rassemblements »

- lien vers la mise à jour au 28/09/2020 par rapport aux déclarations de manifestations de plus de 10 personnes sur la voie publique : <http://www.essonne.gouv.fr/Actualites/Covid-19-point-sur-la-situation-en-Essonne/Informations-recommandations-et-actualites-Covid-19/Covid-19-Modalites-de-declaration-des-rassemblements-publics-de-plus-de-10-personnes-en-prefecture>

- La préfecture demande également un récapitulatif des mesures prises pour respecter la distanciation sociale et les gestes barrières

- il est obligatoire de prévenir les pompiers.

- port du masque obligatoire et mise à disposition de gel hydro alcoolique

- privilégier une remise des récompenses en extérieur.

- procédure de remise des récompenses la plus courte possible. Si possible ce sont les coureurs eux-mêmes qui prennent possession de leur bouquet.

- pas de buvette (vente de boissons, nourriture), ni de ravitaillements coureurs.

5. Route

Calendrier en cours de finalisation

Nota : les championnats d'Ile de France route seront organisés par notre commission.

6. VTT

Lundi 28 septembre dernier les organisateurs des VTT Tour (Adultes et jeunes) se sont réunis à Villejust afin de préparer la saison 2021.

7 ou 8 épreuves VTT Tour jeunes et cinq épreuves VTT Tour sont prévues.

Une proposition de quotas de qualification pour les championnats régionaux (6 juin à Elancourt) sera faite auprès du CRAV

7. Divers

Coup de Chapeau au SCA 2000 Evry pour avoir maintenu, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, son épreuve VTT Jeunes du 12 septembre !

Prochaines réunions :

Lundi 2 novembre : Villejust La Poitevine (bureau : 19 heures)

Samedi 28 novembre : assemblée générale (Ris Orangis)

Lundi 7 décembre : Ste Geneviève des Bois (bureau : 19 heures)

Lundi 11 janvier : Ris-Orangis (plénière : 18h30)